

DE LA
MAISON
AU COLLÈGE
100%
VIGILANT

Whoops!



VOTRE
SÉCURITÉ
DANS LES
TRANSPORTS



CLIC!



DE LA MAISON AU COLLÈGE : 100 % VIGILANT !

De la maison à l'établissement, sur le chemin : pensez à votre sécurité.

Avant de monter dans le car

A l'arrêt de car, avant de monter, évitez les situations qui risquent de vous mettre en danger.

- Marchez face à la circulation et soyez visible (brassard réfléchissant, vêtements clairs...).
- Si vous devez traverser la route, vérifiez que la visibilité est bonne aussi bien à gauche qu'à droite.
- Attendez sur le trottoir et non pas sur la route.
- A l'arrêt de car, lors de l'attente, à la montée ou à la descente : restez calme – pas de bousculades, ni de chahut avec les copains ou copines.
- Quand le car arrive : faites signe au conducteur pour qu'il s'arrête.
- Attendez que le car soit complètement arrêté pour vous en approcher.
- Pensez bien à avoir un titre de transport valable sous peine de ne pas être accepté à bord.

L'info en +

85 % des accidents liés aux transports scolaires se situent aux arrêts de cars, à la montée ou à la descente.

Le mot à retenir : VIGILANCE



Dans le car, pendant le trajet

Pour un trajet en toute sécurité pour les élèves, comme pour le chauffeur, adoptez un comportement adapté !

- Bouclez votre ceinture de sécurité.
- Mettez votre cartable ou sac à dos dans les soutes, sous le siège ou sur le porte-bagages, pour éviter de gêner le passage.
- Respectez les autres usagers du car et le conducteur qui doit rester concentré sur sa conduite.
- Respectez le matériel mis à disposition afin de ne pas dégrader le véhicule.
- Ne quittez pas votre place tant que le car n'est pas arrêté.

L'info en +

En 2015, la proportion d'élèves qui n'attachent pas leur ceinture est de 95 %. C'est pourtant obligatoire !

Le mot à retenir : RESPECT



A LA DESCENTE DU CAR : 100 % VIGILANT !

A la descente du car

**Vous êtes bientôt arrivé,
encore un peu de prudence avant d'entamer les cours !**

- Signalez votre arrêt au conducteur.
- Une fois descendu, ne traversez jamais devant ni derrière le car arrêté.
- Après le départ du car, traversez lorsque la visibilité est satisfaisante.

L'info en +

En 2013, 8 jeunes sont décédés des suites d'un accident à un point d'arrêt en France... Il faut être vigilant et éviter d'avoir des écouteurs sur les oreilles pendant les déplacements à pied afin de pouvoir entendre les véhicules qui circulent.

Le mot à retenir : PRUDENCE



Parents, apprenez la sécurité à votre (vos) enfant(s).

A l'arrêt de car, adoptez les bons comportements.

- Soyez présent avant l'arrivée du car afin d'éviter à votre enfant de se mettre en danger pour le rattraper.
- Votre enfant doit être visible avant l'arrivée du car et doit faire signe pour qu'il s'arrête.
- Stationnez en dehors de l'emplacement de l'arrêt de car.
- Si possible, stationnez du bon côté de la route pour éviter la traversée.
- Rappelez-lui les règles à suivre dans le car et notamment celle de boucler la ceinture de sécurité.

L'info en +

La responsabilité civile des parents ou de l'élève majeur est engagée : sur le trajet du domicile jusqu'à la montée dans le car, pendant l'attente au point d'arrêt, sur le trajet de la descente du car jusqu'à l'entrée dans l'établissement scolaire, en cas de non port de la ceinture de sécurité (décret n° 2003-637 du 9 juillet 2003). De même, la responsabilité financière des parents ou de l'élève majeur est engagée en cas de dégradation commise dans le car.



LE DÉPARTEMENT VOUS TRANSPORTE !

De la maternelle au lycée, le transport des élèves est de la compétence du Département.
350 cars transportent 18 000 enfants et parcourent 36 000 km chaque jour. C'est presque un tour du monde quotidien ! Le tout pour une participation familiale modeste (7 % du coût de revient).

Question sécurité, le Département sensibilise les communes sur la **sécurisation des arrêts de cars**. Sept contrôleurs du Département interviennent quotidiennement sur les services de transports.

En parallèle à ces actions, le Département de l'Ardèche et la Prévention routière de l'Ardèche proposent depuis 2004 des **opérations de sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires**, dites opérations "Sortir vite"...



"Sortir vite"

Des opérations, d'une durée de deux heures, se déroulent en deux temps dans les collèges volontaires : présentation par les contrôleurs des règles de sécurité et le comportement à adopter au quotidien ; puis intervention à l'intérieur d'un car pour présenter les différents organes de sécurité (ceinture, sortie de secours, marteau brise vitre, boîte à pharmacie, extincteur).

Pour finir, les différents intervenants simulent une évacuation du car d'urgence, afin de chronométrer le temps de descente des élèves, ce qui donne son nom à l'intervention : "Sortir vite".

Cette intervention est proposée gratuitement. Elle se fait également en collaboration étroite avec les chefs d'établissement et les transporteurs, qui, pour l'occasion, mettent gracieusement un car à disposition.



Département de l'Ardèche

Direction des transports et des mobilités
Service contrôle et exploitation des transports
Hôtel du Département - BP 737
07007 PRIVAS cedex

Tel : 09.69.39.07.07 (n° non surtaxé)
www.ardeche.fr/transports/contact

Prévention routière de l'Ardèche

17 Cours du Palais - BP 318
07003 PRIVAS cedex

Tel : 04.75.64.11.23
preventionroutiere07@wanadoo.fr